



**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2017**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Pamela BARATELLA, Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Isabelle OUDOT, Rose MEUNIER.

EXCUSE : Bernard RENIET qui donne procuration à Jean-Pierre COMTE.

ABSENT :

1. Personnel communal – mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les membres de l'assemblée délibérante décident à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP en remplacement des primes actuelles.

2. Personnel communal – ratios d'avancement de grade.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les ratios d'avancement de grade proposés.

3. Extension, rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes – demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

L'assemblée délibérante décide à la majorité (Benoît Cassan, Marie-José Noël, Vincent Blanc, Henri Duyn votent contre) de solliciter la DSIL pour financer les travaux d'extension, rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes.

4. Réouverture de l'épicerie – autorisation à donner au maire de signer la convention de mise à disposition des locaux.

Les membres de l'assemblée annulent cette affaire car la phase de négociation avec la personne qui a été choisie par la commission est en cours.

5. Motion sur le transport scolaire.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'adopter la motion proposée afin d'uniformiser les tarifs du transport au niveau régional.

6. Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.

Les membres de l'assemblée prennent acte du compte-rendu du Maire et des deux décisions qui ont été prises portant sur la résiliation de l'assurance de l'ancienne école de Chavon et la désignation de l'avocat pour représenter la commune suite à une convocation du Maire en qualité de témoin assisté après le dépôt de plainte de M. Faveur.

7. Etude pour le schéma directeur assainissement – demande d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 15 % au titre de la DETR pour financer l'étude du schéma directeur d'assainissement.

8. Etude pour le schéma directeur assainissement – demande d'une subvention à l'Agence de l'Eau.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 50 % auprès de l'Agence de l'eau pour financer l'étude du schéma directeur d'assainissement.

9. Etude pour le schéma directeur assainissement – demande d'une subvention au Conseil Départemental.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de solliciter une subvention de 15 % auprès du Conseil Départemental pour financer l'étude du schéma directeur d'assainissement.

10. Etude pour le schéma directeur assainissement – choix du bureau d'étude – autorisation à donner au Maire ou à l'élu délégué de signer le contrat.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'accepter l'offre de la société Saunier pour un montant de 35 975 € HT et autorisent le Maire à signer le contrat.

11. Budget principal - autorisation à donner au Maire, pour le budget 2018, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

12. Budget eau & assainissement - autorisation à donner au Maire, pour le budget 2018, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

13. Budget principal – décision modificative.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits proposés.

14. Travaux sur le réseau d'eau potable – demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de solliciter une subvention de 50 % auprès de l'Agence de l'eau pour financer les travaux sur le réseau d'eau potable.

15. Travaux sur le réseau d'eau potable – demande d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter une subvention de 20 % au titre de la DETR 2018 pour financer les travaux sur le réseau d'eau potable.

16. Travaux sur le réseau d'eau potable – demande d'une subvention au Conseil Départemental.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 10 % au Conseil Départemental pour financer les travaux sur le réseau d'eau potable

A Simiane la Rotonde, le 21 décembre 2017. Le Maire, Louis LAUDUN

